



OIAC

Conférence des Etats parties

Deuxième session
1er - 5 décembre 1997

C-II/DG.11
3 décembre 1997
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

NOTE DU DIRECTEUR GENERAL

COUTS DE LA SECURITE ET QUESTIONS LIEES A L'UTILISATION PAR L'OIAC D'INSTALLATIONS SITUEES AU CENTRE NEERLANDAIS DES CONGRES

1. Introduction

Pendant les prochaines années, l'OIAC se propose d'utiliser les installations situées au Centre néerlandais des congrès (Centre) à une double fin : d'abord, comme centre principal de conférences pour la tenue de la session annuelle de la Conférence des Etats parties; ensuite, en tant qu'aire de stationnement pour compléter le garage souterrain prévu dans le nouvel immeuble de l'OIAC. L'utilisation des installations du Centre comporte des incidences en matière de sécurité et implique des frais connexes. On trouvera décrites ci-après les mesures de sécurité qu'impose chacune des deux grandes utilisations susmentionnées ainsi que les méthodes et les incidences financières que l'OIAC doit prévoir.

2. Centre de conférences

- 2.1 Pendant la première session de la Conférence des Etats parties, le pays hôte a gracieusement fourni des places de stationnement à l'OIAC. Les frais pris en charge par le pays hôte comprenaient la condamnation, pour des raisons de sécurité, du garage situé en dessous de la salle Staten Hall pendant la première semaine et la mise à la disposition de l'OIAC du deuxième garage du Centre afin de permettre aux délégués de stationner pendant la session de la Conférence. Une fois la première semaine écoulée, lorsque la menace de sécurité a été jugée moindre, le pays hôte a continué de permettre aux délégués de stationner, sans frais pour l'OIAC, dans le garage situé en dessous de la salle Staten Hall.
- 2.2 Les frais engagés par l'OIAC pour assurer la sécurité du Centre néerlandais des congrès pendant la première session de la Conférence comprenaient les services de gardes placés aux entrées des garages pour en contrôler l'accès ainsi que l'affectation d'une patrouille de gardes à la protection des véhicules contre le vol, les cambriolages

et les effractions dans l'enceinte du garage du Centre. En outre, l'OIAC avait prévu une importante équipe de gardes de sécurité pour le contrôle des aires de stationnement extérieures situées près de la salle Staten Hall et de la cour de stationnement extérieure située derrière le Centre. L'OIAC a également pris à sa charge les frais des gardes de sécurité placés à toutes les entrées des installations du Centre utilisées pour la session de la Conférence. Ces gardes ont surveillé l'accès au Centre et les dizaines de sorties de secours qui devaient être laissées ouvertes pour les cas d'urgence (non utilisées aux fins de la Conférence). Comme l'OIAC n'utilisait qu'une partie des installations du Centre, les gardes devaient également surveiller les portes et les zones qui donnaient accès aux secteurs mitoyens, dont la plupart devaient être laissés eux aussi ouverts en prévision de situations d'urgence.

- 2.3 Les forces de l'ordre et les services de sécurité du pays hôte ont réglementé la circulation aux alentours du Centre pendant la première semaine de la première session de la Conférence et ont assuré une présence limitée hors des installations pour surveiller les activités susceptibles de menacer la sécurité de l'OIAC. Les semaines suivantes, les mesures prises par le pays hôte se sont limitées à un plan d'intervention en cas d'urgence et à une présence de routine restreinte. Aucun incident important n'a été signalé ou constaté pendant la première session de la Conférence. Les frais pris en charge par l'OIAC au titre de la sécurité se sont élevés approximativement à 500 000 florins néerlandais, non compris les frais du personnel engagé pour une durée déterminée.

Sécurité externe et sécurité interne

- 2.4 L'OIAC entretient de bonnes relations avec les services de sécurité du pays hôte et prévoit que, après l'emménagement dans le nouvel immeuble, l'appui au titre de la sécurité externe correspondra aux besoins de l'Organisation pour cet immeuble. Toutefois, il subsiste une question en suspens concernant la sécurité de l'OIAC lorsqu'elle utilise les installations du Centre. En tant qu'entité commerciale, le Centre fournit à ses clients un certain niveau de sécurité. Il ne s'agit cependant que d'une présence minimale qui est loin de correspondre aux normes d'une organisation internationale caractérisée par une présence diplomatique non négligeable. Lorsque l'OIAC loue des installations du Centre ou lorsque le pays hôte les met à sa disposition, la question se pose de savoir à qui incombe la responsabilité de la sécurité des limites extérieures de l'espace réservé à l'OIAC. Comme l'espace situé hors des salles louées par l'OIAC est "externe" à l'OIAC mais "interne" au Centre, le pays hôte n'en assure pas la sécurité. A titre d'exemple, l'OIAC se propose de louer la salle Prins Willem Alexander pour la troisième session de la Conférence des Etats parties. Pour que les délégués, personnalités et hauts diplomates bénéficient d'une protection élémentaire, la grande salle de réunion située en dessous de la salle Prins Willem Alexander et les zones environnantes devront être sécurisées. Les services de sécurité du pays hôte devront contrôler l'accès du public à ces zones externes. En résumé, l'OIAC ne se voit assurer en fait aucune sécurité externe dans l'enceinte du Centre lorsqu'elle loue ces installations de conférences. Sans parler même des frais assumés par l'OIAC pour essayer d'assurer une telle protection, le recours à des gardes de sécurité engagés par l'OIAC pour renforcer la sécurité externe/publique constitue une pratique contestable. Les gardes de sécurité jouissent d'un pouvoir limité pour

intervenir auprès du public et peuvent encore moins intervenir auprès de ceux des clients du Centre qui n'ont rien à voir avec l'OIAC.

3. Garage de l'immeuble de l'OIAC

- 3.1 Une lettre d'intention échangée entre l'OIAC et le Centre prévoit qu'une fois le nouvel immeuble de l'OIAC achevé, l'Organisation disposera de 165 places de stationnement dans le garage souterrain du Centre, qui pourront être utilisées par les fonctionnaires et les visiteurs. Le coût exact et les modalités de l'accord devraient être arrêtés avant que l'OIAC n'emménage dans le nouveau bâtiment en février 1998.
- 3.2 Le Centre n'entretient pas à l'heure actuelle un corps permanent de gardes de sécurité en mesure d'assurer la protection des véhicules de l'OIAC stationnés dans le garage du Centre. De tout temps, le personnel et les délégués de l'OIAC se sont garés dans le garage souterrain du Centre lorsqu'ils utilisaient les locaux actuellement loués par l'Organisation (la salle Carel Willink). Il s'est produit des incidents au cours de ces périodes puisque des véhicules appartenant à des délégués ou à des membres du personnel ont été dévalisés. Il y a peu, pendant la deuxième session en cours de la Conférence des Etats parties, un voleur professionnel a pénétré par effraction dans le véhicule d'un membre du personnel au moyen d'un matériel spécialisé de cambriolage.
- 3.3 Le coût de la location au Centre de 165 places de stationnement reste donc encore à calculer, mais on ne s'est pas davantage penché sur la question des fonds nécessaires pour assurer la sécurité de ces places. Une possibilité, qui a déjà été envisagée, consistait à installer une petite fraction de ces places (50) à l'intérieur d'une zone du garage clôturée et sécurisée. La mise en place d'une telle zone serait très coûteuse et les frais supplémentaires d'entretien et de surveillance d'un tel système seraient également très importants si l'on veut véritablement établir un périmètre de sécurité efficace. Cette option ne permettrait pas d'assurer la sécurité des 115 places de stationnement restantes ni la protection des usagers se rendant à pied de l'immeuble de l'OIAC au garage souterrain ou vice versa.

4. Solutions possibles

Sécurité du Centre des conférences

- 4.1 Quels que soient les locaux de conférence qui seront finalement loués au Centre à partir du début de 1998, les sessions de la Conférence des Etats parties réclament les mesures de sécurité suivantes :
 - a) sécurité extérieure (hors des zones louées par l'OIAC y compris les zones restant à l'intérieur du Centre qui ne sont pas utilisées par l'Organisation) que le pays hôte doit assurer. Doivent être également prévues des zones d'exclusion pour protéger la Conférence contre les risques d'explosifs placés dans des véhicules, des salles adjacentes, des garages, etc. Il convient également de contrôler l'accès du public aux locaux loués par l'OIAC ;
 - b) disponibilité de fonds de l'OIAC en quantité suffisante pour assurer la sécurité interne à un niveau qui permette les contrôles d'accès, la surveillance des sorties d'urgence (en grand nombre compte tenu de l'architecture du Centre) et

d'autres services de sécurité. Les fonds actuellement alloués à ce poste dans le budget de 1998 (75 000 florins néerlandais) ne représentent que 15 % des sommes qui ont été nécessaires pour la première session de la Conférence des Etats parties et doivent également servir pour toutes les autres conférences et réunions qui se tiendront en 1998. Aucuns crédits n'y sont prévus pour la sécurité des garages. Ces fonds devraient passer au moins à 125 000 florins néerlandais et il devrait également être prévu dans le budget de la Conférence générale la location de zones adjacentes et de garages souterrains qui présenteraient une menace à la sécurité si d'autres groupes n'appartenant pas à l'OIAC devaient les utiliser en même temps.

Garage de l'immeuble de l'OIAC

4.2 Pour que la sécurité du garage du Centre puisse être assurée convenablement afin de réduire au minimum la menace d'actes criminels dirigés contre les véhicules du personnel et des délégués, il y aurait lieu de retenir les options suivantes soit séparément, soit en les combinant :

- a) le Centre pourrait employer une patrouille de sécurité et/ou un système de surveillance continue par caméras commandées à distance dans les zones où des véhicules de l'OIAC seront stationnés et où des piétons entreraient et sortiraient pour se rendre du garage à l'immeuble de l'OIAC et vice versa. Autrement, l'OIAC pourrait installer un système de caméras qui seraient dirigées depuis le centre de contrôle de sécurité qui fonctionnera 24 heures sur 24 (à l'intérieur même du nouvel immeuble de l'OIAC). Le coût d'un tel système de caméras varierait en fonction du lieu où se situeraient les places de stationnement fournies à l'OIAC. D'après les estimations effectuées en comptant sur des places de stationnement situées dans la zone la plus proche de l'immeuble de l'OIAC, l'installation initiale d'un système de ce genre coûterait à l'OIAC 175 000 florins néerlandais et les frais de maintenance/remplacement annuels à 25 000 florins néerlandais. En partageant l'utilisation d'un tel système (le Centre et l'OIAC pourraient assurer cette surveillance par caméras simultanément), il serait possible de partager le coût de cette installation dans la mesure où le Centre y trouve un intérêt. Même sans patrouille de gardes de sécurité, le système de surveillance par vidéo supposerait toujours que l'OIAC devrait contacter le Centre pour réagir au cas où l'on suspecterait qu'un vol est en cours. Le coût d'un garde recruté 24 heures sur 24 pour assurer la sécurité des places de stationnement s'élèverait environ à 405 000 florins néerlandais par an. Cette somme n'est pas prévue au poste du budget de l'OIAC pour 1998 consacré à la sécurité. Il conviendrait de réfléchir à l'intérêt qu'aurait l'OIAC à assurer des patrouilles dans les espaces commerciaux partagés avec le Centre et également empruntés par le public;
- b) les zones de garage utilisées par l'OIAC devraient être considérées comme relevant de la zone dans laquelle le pays hôte assume la responsabilité de la sécurité extérieure de l'Organisation. Selon le degré d'engagement assumé, on peut encore avoir besoin d'un système de caméras que pourrait gérer soit le Centre, soit l'OIAC, soit encore la police locale;

- c) le Centre assurerait la présence de gardes de sécurité spécialement prévus à cet effet et le coût de location des 165 places de stationnement intégrerait un élément correspondant à la sécurité. Une autre possibilité serait que le Centre ou l'OIAC installe un périmètre de sécurité autour des 165 places, équipé de caméras et de portes d'accès contrôlées à distance.

5. Conclusion

Une décision doit être prise en faveur d'une ou de plusieurs des options ci-dessus plutôt que de maintenir le statu quo. La prochaine session de la Conférence des Etats parties est prévue pour novembre 1998 mais on a déjà commencé à établir des plans pour prendre les mesures de sécurité voulues et pour établir le calendrier de location des services qui seront nécessaires pour assurer une protection convenable de cette session de la Conférence. A la mi-février 1998, il sera nécessaire d'utiliser le garage souterrain pour compléter les possibilités de stationnement offertes par le nouvel immeuble de l'OIAC et donc de prendre les mesures de sécurité appropriées.

--- 0 ---